



Les agents du SPIP peuvent tout ... mais personne ne peut rien pour eux

SPIP 65

Depuis 4 ans , le SPIP 65 « travaille » à son déménagement pour avoir des locaux adaptés.
Depuis 2 ans , l'administration paye un loyer pour des locaux destinés à ce déménagement et inoccupés en attente de travaux.

Et voici que le déménagement arrive !!!

Et les agents découvrent des locaux où les travaux ne sont, à l'évidence, pas terminés (absence de serrure, secrétariat sans meubles de rangements utilisables, absence de connection et de réseau, pas de fax...), bref une situation assez désagréable et génératrice de stress pour tout le monde.

Des agents ont pris sur eux de déblayer l'accès au public, des cartons et divers gravats, tout en passant eux mêmes par une entrée en chantier (et qui l'est toujours)

Face à cette situation (et en prévision de la possibilité de cette situation) il semblait possible d'imaginer que le SPIP serait, sinon fermé (puisque visiblement c'est impossible), au moins partiellement dégagé de certaines missions .

Non : livraison des cartons le 15 (entre 8H00 et 16H45), absence de ligne téléphonique et de fax, absence de connection (donc pas d'accès internet, ni intranet, pas d'accès APPI...), incertitude (euphémisme) quant à la possibilité d'avoir un véhicule de service et obligation d'effectuer une POP !!!

Comment ? Peut importe : « on est réquisitionné »

N'y avait il pas moyen d'informer le tribunal de la situation ? : non puisque « on est réquisitionné ».

Comment fait on ? Peut importe puisque « on est réquisitionné ».

Les magistrats (apparemment non informés de la situation) se montreront tout à fait disposés à tenter de faciliter la tâche ... après avoir été informés de la situation par les agents

Qu'un déménagement de service soit générateur d'inconnues et d'impondérables , c'est un fait, que rien ne soit anticipé, pas même en terme d'information des agents , des magistrats ... c'est inconcevable et une fois de plus constitutif de risques psycho sociaux.

La CGT SPIP 65 espère que la mise en place du comité technique local permettra de faire cesser la banalisation de ces risques et en tout cas s'y emploiera

Tarbes le 22/02/2019